

menace, eux et leurs constituants, et demeurent dans la plus grande indifférence. Cependant il y aurait beaucoup à faire, et on ne fait rien. Sous prétexte d'économie, on rejette toutes les mesures propres à protéger la santé publique.

Dernièrement, le président du comité de santé a suggéré la nomination d'un officier de santé ; le premier magistrat de la ville lui a répondu que le chef de police pourrait remplir cet emploi. Pour nous, tout en reconnaissant les hautes capacités du maire actuel et les grandes améliorations qui ont eu lieu sous son administration, nous nous permettrons de lui dire, que, dans cette circonstance, son esprit d'économie l'a mal guidé. Tous les ans la ville dépense des sommes considérables pour des embellissements et d'autres fins d'un intérêt secondaire : quand il s'agit de la santé de ses habitants, elle ne devrait pas y regarder de si près, et elle pourrait bien affecter une toute petite partie de ses revenus à des mesures sanitaires.

La nomination d'un officier de santé est sans contredit une des meilleures mesures qu'elle puisse adopter ; et le chef de police a assez à faire dans son département pour qu'il lui soit impossible d'en remplir les devoirs. De plus cette charge demande une personne qualifiée qui ait fait des études spéciales et qui puisse lui consacrer tout son temps ; conditions qu'on ne rencontre pas et qu'on ne peut rencontrer dans un chef de police.

Si nous n'avons donné pour raison de l'opportunité de la nomination d'un officier de santé que la visite probable du choléra, ce n'est pas qu'il n'en existe pas d'autres ; au contraire les viandes malsaines exposées sur les marchés, les boissons frelatées débitées par les commerçants de liqueurs, l'état malpropre d'un grand nombre de lieux sont autant de motifs que l'on pourrait ajouter à beaucoup d'autres. Nous n'avons parlé que du choléra parce que c'est la question prédominante aujourd'hui dans tous les esprits.

Considerations générales sur la Therapeutique Electrique, dans les Affections Nerveuses,
par M. le Docteur A. Tripier.

Toute thérapeutique est empirique dans ses effets immédiats ; les variations d'état électrique sont contracter la fibre musculaire ; nous le savons sans savoir comment. La spécialité d'action d'un agent quelconque est donc une donnée empirique ; d'autre part, elle n'intéresse qu'un phénomène simple, qu'une condition relevant de la physiologie générale.

Mais ce résultat immédiat n'est qu'un moyen pour la médication. Celle-ci envisage de plus haut un résultat plus complexe, et elle peut devenir rationnelle par la coordination d'un ensemble de moyens empiriques associés dans un but défini, ou par la conception des voies détournées qui peuvent conduire à obtenir la guérison. Jusqu'à ce qu'elles en arrivent là, les médications ne représentent que des recettes appliquées à peu près au hasard à des états mal définis.

Ainsi en est-il des procédés thérapeutiques fondés sur l'emploi de l'électricité ; ils nous présentent en ce moment, à la fois, les deux conditions citées plus haut. Tandis que les questions qui s'y rattachent sont dès aujourd'hui les plus avancées de la thérapeutique médicale, l'électro-thérapie passe encore aux yeux du plus grand nombre pour la plus empirique des médications ; et ce jugement erroné s'explique par la manière dont s'instituent les médications électriques ; la masse les explique avec ce laisser-aller dont on prend l'habitude dans le maniement de la matière médicale.

Une autre cause des difficultés que rencontre la vulgarisation des pratiques rationnelles, est dans la nature analytique des spéculations sur lesquelles elles se fondent. Or, l'utilité de l'analyse échappe à tous ceux dont l'esprit scientifique a été faussé par les méthodes exclusivement descriptives de notre enseignement médical.

Enfin la diffusion des pratiques rationnelles de l'électro-thérapie sera encore longtemps retardée par l'anarchie doctrinale qui règne